

**Rapport annuel 2017**

**Conseil de quartier  
de Lac-Saint-Charles**

## **RAPPORT ANNUEL 2017**

## TABLE DES MATIÈRES

<b>MOT DE LA PRÉSIDENTE</b>	<b>2</b>
<b>LE CONSEIL D'ADMINISTRATION</b>	<b>5</b>
<b>ACTIVITÉS</b>	<b>5</b>
<b>FINANCEMENT</b>	<b>5</b>
<b>CONCLUSION</b>	<b>5</b>
<b>ANNEXE I — ÉTATS FINANCIERS</b>	<b>7</b>
<b>ANNEXE II — TABLEAU DES RÉOLUTIONS</b>	<b>9</b>

## MOT DE LA PRÉSIDENTE

Il me fait un plaisir de vous présenter le rapport annuel du conseil de quartier de Lac-Saint-Charles (CQLSC). Ce document dessine un portrait des prises de position et des activités dans lesquelles le CQLSC a été impliqué. Nous désirons que la population du quartier connaisse les dossiers que le CQLSC a abordés au cours de l'année 2017.

L'année a été particulièrement difficile dû au fait qu'à l'exception de deux membres, la composition du conseil d'administration a été remplacée par des nouveaux volontaires. Le nombre de rencontres en a été diminué et il n'y a pas eu toujours quorum.

Malgré ses difficultés, je tiens à remercier les membres du conseil qui ont prouvés leurs intérêts dans le bien-être de leur quartier en faisant de leur mieux pour que les suivis des dossiers soient réalisés.

Nous vous rappelons que le conseil de quartier n'est pas un organisme décisionnel, il a pour mission d'offrir des avis et réflexion sur la vie du quartier à la ville de Québec. Il offre une tribune locale tant au citoyen du quartier, qu'au conseiller municipal élu. Le conseil de quartier repose sur l'implication bénévole des citoyens de Lac-Saint-Charles et surtout par la présence de citoyens avisés et aimant de leur quartier. Une chose est certaine : Plus il va avoir du monde dans la salle, plus il y aura une richesse et force collective à faire avancer les intérêts des résidants de Lac-Saint-Charles.

J'espère que la prochaine année apportera une plus grande participation de nos membres et de nos citoyens lors de nos rencontres.

  
Michelyne St-Hilaire, présidente

## PRÉSENTATION DU CONSEIL DE QUARTIER DE LAC SAINT-CHARLES

Le conseil de quartier de Lac St-Charles constitue l'un des cinq conseils de quartier formant le territoire de l'arrondissement de la Haute Rivière. Les quatre autres étant les conseils de quartier de Châtel et de Loretteville, de Saint-Émile et de Val-Bélair.

### La mission du conseil de quartier

Le conseil de quartier Lac St-Charles est un organisme à but non lucratif, créé à la demande de la population et qui représente les citoyennes et citoyens du quartier. Il est inscrit au Registraire des entreprises du Québec sous le numéro 1162983317 depuis le 11 mai 2005.

L'énoncé de mission des conseils de quartier est le suivant :

« Interlocuteur privilégié de la Ville, le conseil de quartier a pour mission de permettre aux citoyens d'exprimer leurs opinions et leurs besoins concernant leur quartier, notamment en ce qui a trait à l'aménagement du territoire, l'aménagement des propriétés municipales, la vie communautaire et la sécurité publique. »

### La composition du conseil de quartier

Le conseil d'administration (c.a.) du conseil de quartier de Lac-Saint-Charles est composé des personnes suivantes au cours de l'année :

Mme	Michelyne St-Hilaire	Présidente	Élue	Septembre 2016
M.	Ghislain Améga	Vice-Président	Élu	Avril 2016
M.	Bruno Foster*	Trésorier	Élu	Avril 2016
M.	Erwan Gonon	Trésorier	Coopté	Avril 2017
Mme	Nathalie Brisson	Secrétaire	Élu	Avril 2017
Mme	Roselyne Savard*	Administratrice	Élu	Avril 2017
M.	Ludovic Lorrin	Administrateur	Élu	Avril 2017
M.	Armand Maltais*	Administrateur	Élu	Avril 2017
M.	Denis Desroches	Administrateur	Coopté	Décembre 2017

Les membres dont le nom est suivi par un astérisque ont démissionné en cours d'année.

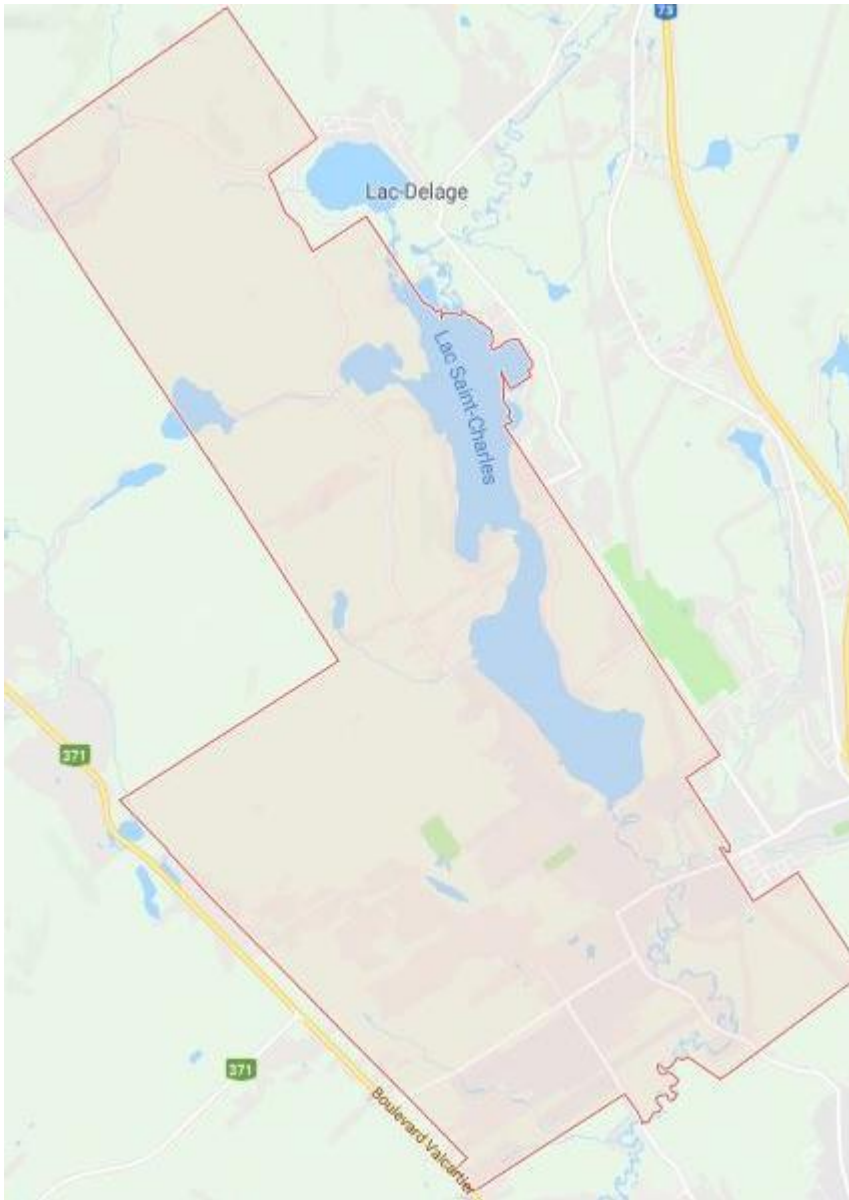
Le *Règlement sur le fonctionnement des conseils de quartier* (R.R.V.Q., chap. F-1) prévoit que le c.a. est composé de 11 personnes et que le quorum est de cinq (5) :

- Huit (8) élus (quatre [4] hommes, quatre [4] femmes) et
- trois (3) personnes cooptées par les membres du c.a.

La durée des mandats électifs est de deux (2) ans et leur échéance alterne afin d'assurer une certaine continuité. Les personnes cooptées le sont pour un (1) an. Tous les mandats peuvent être renouvelés.

## Le territoire du conseil de quartier

Le conseil de quartier de Lac-Saint-Charles jurisdiction sur le territoire identifié à la carte ci-dessous.



## LE CONSEIL D'ADMINISTRATION

Le territoire du quartier fait partie du district de Lac-Saint-Charles–Saint-Émile. Le conseiller du district, Monsieur Steeve Verret, est membre d'office du c.a. sans droit de vote.

## ACTIVITÉS

Les assemblées ordinaires ont habituellement lieu chaque 2<sup>e</sup> mardi du mois, sauf en période estivale. Elles sont annoncées sur le site Internet de la Ville, ainsi que les séances spéciales, le cas échéant.

Le c.a. a tenu 6 séances au cours de l'année 2017. Le conseil se prononce sur des sujets relatifs à la qualité de vie dans le quartier. Les résolutions adoptées se trouvent dans le tableau en annexe 2.

Le conseil de quartier s'est également impliqué dans les projets suivants :

### **Journée de sensibilisation sur l'environnement**

Tenue le 4 juin — opportunité de visibilité pour le conseil de quartier. Les citoyens ont participé en grand nombre et ils étaient très intéressés par le kiosque du conseil de quartier.

### **La boîte à souhait**

Permet aux citoyens d'exprimer leurs questions, opinions, commentaires et suggestions. Tous les commentaires ont été compilés par sujet et seront étudiés attentivement. La boîte a été retirée pour la période hivernale. Elle sera réparée et réinstallée au printemps.

## FINANCEMENT

Le conseil de quartier reçoit une subvention de fonctionnement jusqu'à concurrence de 1 500 \$ par année de la ville de Québec. Chaque déboursé ou engagement fait l'objet d'une résolution.

En 2017, le conseil de quartier a reçu de la ville de Québec une subvention de 800 \$ et a engagé des dépenses de fonctionnement de 689,54 \$. L'actif net non affecté s'établissait à 948,42 \$ au 31 décembre 2017.

L'annexe 1 donne l'état de la situation financière au 31 décembre 2017.

## CONCLUSION

Les activités du conseil de quartier sont publiques. Lors de chaque réunion, deux périodes de questions et commentaires sont réservés aux citoyennes et citoyens du quartier.

Les membres du conseil d'administration du conseil de quartier sont à l'écoute de vos préoccupations et de vos suggestions. Les réunions ont lieu le deuxième mardi du mois, à la salle 101 du centre communautaire Paul-Émile-Beaulieu situé au 530, rue Delage.

Les dates des réunions et les sujets traités sont confirmés dans le journal municipal et sur le site Internet de la Ville ([www.ville.quebec.qc.ca](http://www.ville.quebec.qc.ca)) sur la page dédiée au conseil de quartier.

N'hésitez pas à nous faire part de vos suggestions ou de vos commentaires à l'adresse suivante :

ConseilQuartier.Lac-Saint-Charles@ville.quebec.qc.ca

Vous pouvez également vous adresser à :  
Mme Isabelle Darisse, au 418 641-6411 poste 1363  
[Isabelle.darisse@ville.quebec.qc.ca](mailto:Isabelle.darisse@ville.quebec.qc.ca)



**ANNEXE I — ÉTATS FINANCIERS****CONSEIL DE QUARTIER DE LAC-SAINT-CHARLES****BILAN AU 31 DÉCEMBRE 2017**

	<b>2017</b>	2016
<b>Actif</b>		
Actif à court terme		
Encaisse	<b>848,42 \$</b>	837 \$
<b>Total de l'actif</b>		837 \$
<b>PASSIF</b>		
Passif à court terme		
Créditeurs	<b>70 \$</b>	140 \$
<b>Total du passif</b>		140 \$
<b>Actif net non affecté</b>	<b>778,42 \$</b>	697 \$

## CONSEIL DE QUARTIER DE LAC-SAINT-CHARLES

## ÉTAT DES PRODUITS ET DES CHARGES ET DE L'ÉVOLUTION DE L'ACTIF NET DE L'EXERCICE TERMINÉ LE 31 DÉCEMBRE 2017

	2017	2016
<b>Produits</b>		
Subvention de la Ville	800 \$	1180 \$
Autres	0	0
<b>Total des produits</b>	<b>800 \$</b>	<b>1180 \$</b>
<b>Charge</b>		
Fonctionnement	689,54 \$	822 \$
o Secrétaire de service	420 \$	
o Frais de rencontre	137,97 \$	
o Frais fixes d'utilisation	78,87 \$	
o Registraire des entreprises	52,70 \$	
<b>Total des charges</b>	<b>689,54 \$</b>	<b>822 \$</b>
<b>Excédent des produits par rapport aux charges</b>	<b>110,46 \$</b>	<b>357 \$</b>
<b>Actif net au début de l'exercice</b>	<b>767,96 \$</b>	<b>340 \$</b>
<b>Actif net à la fin de l'exercice</b>	<b>948,42 \$</b>	<b>697 \$</b>
Affecté	0	0
Non affecté	948,42 \$	697 \$

**ANNEXE II — TABLEAU DES RÉOLUTIONS**

<b>Résolution 17 — CA-07</b>	<p>Il est proposé par Mme Roselyne Savard, appuyé par M. Erwan Gonon, que le conseil de quartier recommande à la Ville de se pencher sur les problèmes de circulation et de mettre en place des mesures d'apaisement de la circulation afin d'améliorer la sécurité des citoyens.</p> <p><b>Adopté à l'unanimité</b></p>
<b>Résolution 17 — CA-10</b>	<p>Il est proposé par Mme Roselyne Savard, appuyé par Mme Nathalie Brisson que le conseil demande à l'arrondissement de lui fournir un petit classeur qui sera installé au 2e étage du centre Paul-Émile-Beaulieu à proximité des bureaux des organismes.</p> <p><b>Adopté à l'unanimité</b></p>
<b>Résolution 17 — CA-17</b>	<p>Il est proposé par Mme Roselyne Savard T., appuyé par M. Erwan Gonon que le conseil de quartier recommande à l'Arrondissement de maintenir de manière permanente un arrêt toutes directions à l'intersection de la rue Delage et du chemin de la Grande-Ligne.</p> <p><b>Adoptée à l'unanimité.</b></p>
<b>Résolution 17 — CA-22</b>	<p>Il est proposé par M. Erwan Gonon, appuyé par M. Ludovic Lorrin, que le conseil de quartier appuie la Maison des jeunes dans ses démarches pour avoir de nouveaux locaux qui répondent, le plus rapidement possible, aux besoins des jeunes du quartier</p> <p><b>Adopté à l'unanimité</b></p>
<b>Résolution 17 — CA-23</b>	<p>Il est proposé par Madame Michelyne St-Hilaire, appuyé par M. Ludovic Lorrin, que le conseil de quartier interpelle la ville de Québec, la société de la rivière Saint-Charles et l'APPEL afin de sécuriser, pendant la période hivernale, l'escalier menant au lac St-Charles et de réparer la clôture située un peu plus loin de manière permanente.</p> <p><b>Adopté à l'unanimité</b></p>